



LES AMIS DU PORT BLANC

10 Mane Moustran - 56870 BADEN

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION A PORT-BLANC.

Lors de notre Assemblée Générale du 20 octobre 1991, il a été décidé à l'unanimité, compte tenu d'un certain nombre de divergences exprimées par des membres de notre association, d'organiser quelques réunions complémentaires de concertation afin d'essayer de trouver un consensus entre les différents partenaires. Il avait été, d'autre part, décidé de soumettre ces nouvelles orientations lors d'une autre réunion prévue le dimanche 10 novembre 1991.

Suite à cette décision de l'Assemblée Générale, Monsieur GILIBERT, Président, et Monsieur BUSNEL, Secrétaire, ont demandé à Monsieur LE MOUHAER, responsable de la commission, en l'absence de Monsieur Thierry de la MARZELLE, de bien vouloir programmer ces réunions de concertation en présence des différentes personnes et d'un certain nombre de membres du Conseil d'Administration de l'association.

Ces réunions ont permis de trouver un consensus entre les différents membres de l'association, que l'on peut résumer ainsi :

1 - l'esprit du projet initial, à savoir la suppression totale de tout stationnement visible dans l'agglomération de Port-Blanc est conservé, avec, bien évidemment, la suppression du parking portuaire.

2 - le parking P1 (terrain C.C.A.S.) est conservé puisqu'il est proposé au P.O.S. (programme d'occupation des sols) de la Municipalité de Baden. Ce parking remplacera celui du port définitivement supprimé.

3 - le parking P2, qui existe actuellement, sera agrandi si cela se révèle indispensable.

4 - afin que le centre de Port-Blanc ne soit pas un vaste parking, il est décidé de supprimer les propositions des parkings P3 et P5 des plans précédents, que l'on remplace par une aire de stationnement éloignée du Port-Blanc, située entre le carrefour des quatre-chemins et avant l'intersection de la route de Toulendac.

Ces aires de stationnement, situées en dehors de l'agglomération de Port-Blanc, seront desservies pendant les périodes sensibles par un système de navette.

5 - le parking P4 (C.C.A.S. - Toulendac) est conservé comme aire de délestage permanente, puisqu'il est situé à cinq cent mètres du port par le sentier côtier.

6 - afin d'essayer de régler le stationnement anarchique le long de la voie départementale, il est proposé à la Municipalité de Baden de matérialiser l'agglomération de Port-Blanc par un panneau qui se situerait avant l'intersection de la route de Toulendac. Ainsi la Municipalité aurait la possibilité de régler le stationnement qui deviendrait celui d'un stationnement en agglomération.

En conclusion générale, devant ce consensus complet entre les différents partenaires, il a semblé inopportun aux membres du Conseil d'Administration de réunir une nouvelle fois une assemblée, comme cela était prévu le dimanche 10 novembre, l'ensemble des participants de notre association s'étant exprimé clairement déjà lors de notre assemblée générale sur ce sujet. Il est évident que l'esprit du projet initial, à savoir la suppression de tout stationnement visible dans l'agglomération de Port-Blanc, est conservé, et que notre association n'a, évidemment, qu'un rôle de proposition face aux autorités compétentes.

Le 4 Novembre 1991
Le Président,
F. GILIBERT.